



Traité Baba Metsia

Michna 1 - Chapitre 6

הַשּׂוֹכֵר אֶת הָאֲמָנִים,
וְהִטְעוּ זֶה אֶת זֶה,
וְאֵין לוֹ זֶה עַל זֶה אֶלָּא תִרְעָמֶת.
שֹׂכֵר אֶת הַחֲמֹר וְאֶת הַקֶּדֶר,
פְּרִיז פְּרִים חֲלִילִים לַכֶּלֶה אוֹ לַמֵּת,
פוֹעָלִים לְהַעֲלוֹת פְּשִׁתָּנוּ מִן הַמִּשְׁכָּה,
וְכָל דָּבָר שֶׁהוּא אֲבִד,
וְחִזְרוּ בָהֶם,
מִקּוֹם שֶׁאֵין אָדָם שׂוֹכֵר עֲלֵיהֶן אוֹ מִטְעָן.

Si quelqu'un loue des ouvriers et l'un a induit l'autre en erreur, il ne peut y avoir entre eux qu'un grief l'un contre l'autre. Si quelqu'un loue un ânier ou un voiturier pour qu'il amène des porteurs de chaise ou des flûtes pour une fiancée ou un mort, ou des ouvriers pour qu'ils sortent le lin du mordant, ou toute chose où il y a perte et ils n'ont pas tenu leur engagement, à un endroit où il n'y a personne il peut louer [d'autres] à leurs frais ou les induire en erreur.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions